

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

N° 67/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE
 13 JAN. 2016
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 25/11/2015	L'an deux mil quinze le dix décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Ayant donné procuration : 5 Absents excusés : 5 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUDE Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15), MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Opération Ravalement de façades</i>	<i>Procurations données :</i> - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à : MORANDINI-HENRICI Séverine, - GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15) a donné procuration à : TRAVERSIER Agnès, - MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur Grégoire SEGAUD est nommé secrétaire de séance.

Dans le but d'aider à la valorisation du patrimoine urbain, la Commune accorde une subvention aux particuliers qui rénovent leurs façades.

Un périmètre éligible a été arrêté par le Conseil Municipal en séance du 13 décembre 2012 (RD 663, Émaillerie, route d'accès au Mont-Bart, rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l'Étoile, de la Mairie, de la Dîme).

Le respect des critères suivants conditionne l'attribution de l'aide communale :

- Seules les façades vues de l'espace public sont aidées,
- Respect des préconisations du Conseil Couleur,
- Travaux concernant l'intégralité des façades,
- Travaux réalisés par des entreprises ou artisans régulièrement inscrits au registre du Commerce,
- Garantie décennale obligatoire,
- Montant des attributions : 15% du montant H.T. de la facture avec un plafond de 2 000 €.

La Commission « Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière » propose au Conseil Municipal les modifications ou aménagements complémentaires suivants :

- Habitation en bordure de rue,
- Ne sont retenus que les travaux de ravalement à l'exclusion des travaux de remise en état des façades, ouvrants, entourages de propriétés, ...
- Les règles d'attribution des subventions sont fixées pour une durée de 2 ans soit 2016 et 2017.
- La Commission examinera chaque dossier et donnera un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications et aménagements.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/12/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 10/12/2015

Publiée le 10/12/2015.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire